

## POLITIQUE ANTI-DROGUE, ALCOOLS ET AUTRES SUBSTANCES

Le Groupement SEGAS RAILS à travers sa politique "ZERO ACCIDENT" s'oblige à garantir la protection de la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses collaborateurs dans leur milieu de travail.

SEGAS RAILS, dans cette optique, s'engage à fournir et à maintenir un milieu de travail exempt de drogue, d'alcools et autres substances hallucinogènes.

La présente politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupement, notamment au personnel des Entreprises Membres, ainsi qu'aux sous-traitants :

- 1. SEGAS RAILS applique "LA TOLERANCE ZERO" quant à la consommation, l'usage, la possession, la vente ou la distribution de drogue, incluant le cannabis et ses dérivés, d'alcool et autres substances similaires sur les lieux de travail.
- 2. Aucun collaborateur n'est autorisé à se présenter au travail sous l'influence de drogue, incluant le cannabis et ses dérivés, d'alcool et autres substances similaires.
- 3. Tout collaborateur qui contreviendrait à cette politique se verra refuser l'accès aux lieux de travail, et ce, sans préavis.
- 4. Tout collaborateur aux prises avec un trouble lié à l'usage d'alcool, de drogue ou à la

- prise de médicaments doit le dénoncer au Groupement sans délai. Le Groupement s'engage à respecter la confidentialité de l'information.
- 5. Tout collaborateur doit dénoncer au Groupement l'usage de drogue, d'alcools et autres substances hallucinogènes.
- 6. Tout collaborateur doit participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accident du travail sur le lieu de travail, y compris la dénonciation de situations reliées à l'usage de drogue, d'alcool et autres substances similaires.

Le Groupement SEGAS RAILS s'engage à veiller à l'application stricte de cette politique en vue d'éradiquer sur ses chantiers et sites l'impact négatif de la consommation d'alcool, de drogue et autres substances nocives sur la productivité du Groupement, son image de marque et tout particulièrement la sante des collaborateurs qui est au cœur de ses préoccupations.

Le Groupement SEGAS RAILS se réserve le droit de demander une évaluation médicale et/ou d'effectuer des tests d'alcoolémie sur les lieux de travail.

Président du Conseil

du Conseil

GROA SA, représenté par

Directeur Général

78023

Version Janvier 2020